

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 9 Décembre 2019  
N° d'ordre de la délibération : 93  
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 2 décembre 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 9  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 9 décembre 2019 à 14h30  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre  
IZARD

**Programme d'éclairage 2020**

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT, Annie PEREZ, Messieurs Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Robert MORANDIN, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

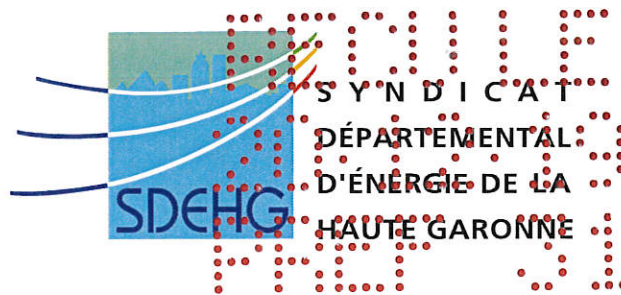
Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Marc MENGAUD, Patrice RIVAL et Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude SARRALIE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget ;

Il est proposé d'arrêter une première liste d'opérations au titre du programme 2020 sur la base des critères suivants :

- Les opérations de modernisation permettent de réaliser des économies d'énergie et peuvent concerner une rue entière ou tous les appareils rattachés à un même coffret de commande ;
- Les opérations de création utilisent les technologies les plus performantes en matière d'économies d'énergie ;
- Ces opérations sont inscrites au programme sous réserve que la commune donne son accord par délibération sur les conditions techniques et financières de l'étude qui leur a été transmise ;
- Les demandes communales sont étudiées par les services techniques dans l'ordre d'arrivée, sauf demande écrite de la commune précisant ses priorités et ses urgences avérées.



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 9 décembre 2019  
N° d'ordre de la délibération : 93  
N° de feuillet : 2/2**

**Programme d'éclairage 2020**

Par ailleurs, il est rappelé la possibilité de réaliser des travaux « au fil de l'eau », en dehors du programme d'éclairage, afin de faire face aux urgences qui pourraient survenir en cours d'année :

- Travaux destinés à assurer la continuité de service des équipements (pannes non réparables, déplacements de réseau et mises en conformité lors d'un renforcement de réseau) ;
- Installation d'horloges astronomiques ;
- Raccordements d'équipements connexes, notamment les abribus, guirlandes, radars pédagogiques, panneaux lumineux, panneaux d'information ou vendeurs ambulants sur les marchés.

Le programme d'éclairage est régulièrement actualisé à l'occasion d'une réunion de bureau. Cette actualisation porte sur le remplacement ou l'annulation d'opérations, la régularisation d'opérations engagées en raison d'une urgence avérée entre deux réunions de bureau, l'actualisation du montant des opérations existantes ainsi que sur l'ajout de nouvelles opérations.

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité :

- d'arrêter la liste des opérations annexée à la présente délibération au titre du programme 2020 d'éclairage

Résultat du vote :

Pour ..... 9  
Contre ..... 0  
Abstention ..... 0  
Non-participation au vote ... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 20 DEC. 2019